maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » — **Séance du 13 mai 2011**

18 Médiathèque Antoine Chanut - équipement numérique tout public - demande de subvention et convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Un projet d'équipements numériques, adaptés à tous les publics, a été élaboré pour la médiathèque Antoine Chanut. Son objectif est de soutenir et d'accompagner l'accès à la culture pour tous et de lutter contre les inégalités sociales et culturelles. Démarré en 1991 par son informatisation, ce projet repose sur deux grandes étapes.

La première étape, a permis d'installer, en libre accès, de nombreux postes informatiques permettant au public de travailler et de naviguer sur internet.

maintenant !

Le logiciel SIGB de la médiathèque a ensuite été renouvelé en 2010, et rendu disponible au public début 2011.Dans le même temps, le portail documentaire de la médiathèque a été mis en ligne.
Cette étape étant franchie, il reste à accomplir la deuxième étape de ce projet qui est axé sur l'acquisition d'équipements et de matériels adaptés à des publics spécifiques. En l'occurrence, les investissements prévus permettraient de proposer :
- des logiciels adaptés aux malentendants et malvoyants,
- des pupitres de lecture et autres matériels adaptés aux handicapés moteurs,
- un laboratoire de langues avec des méthodes audiovisuelles,
- l'accompagnement à l'emploi via les technologies de l'information de la communication.

Pour atteindre cet objectif, il vous est proposé de solliciter une subvention de 13 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la ville
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 13 mai 2011,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 13 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Article 2 : d'autoriser, monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention relative au projet d'équipement numérique tout public de la médiathèque Antoine Chanut avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE CREIL OISEPICARDIE